

Compte-rendu du conseil municipal du lundi 23 mai 2022

Le Conseil Municipal, convoqué en date du 17 mai 2022, s'est réuni en présence de :

Jean-Michel POINAS, Gilbert GUILLAUMOND, Gladys DURIEUX, Bruno RASCLE, Nicolas PEYRARD, Nicole BARRALLON, Chantal POULY, Agnès FAUGIER, Martine THERMEAU, Carmen CROUZET-GAILLARD, Christian RASCLE, Chloé BOUCHET, Pierrick FRISON et Hubert RASCLE.

Agnès FAUGIER est désignée comme secrétaire de séance.

14 élus présents, 14 voix délibératives.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 8 avril 2022

1. Mise en place du CFU (Compte Financier Unique) à compter du 01/01/2023

Le Conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, la mise en place de la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée pour le budget Communal, ainsi que la mise en place du Compte Financier Unique, à compter du 1^{er} janvier 2023.

2. Dépenses 2021 de l'école publique pour demandes de remboursement

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé les décomptes des dépenses de l'école publique de l'année 2021 pour les communes de Saint Pal de Mons qui s'élèvent à 84 234.87 € et de St Romain Lachalm qui s'élèvent à 78 882.36 €.

Le nombre total d'élèves est de 132 dont 84 pour St Pal de Mons et 48 pour St Romain Lachalm.

La commune de St Pal de Mons remboursera à la commune de St Romain Lachalm la somme de 50 197.87 € et la commune de St Romain Lachalm remboursera à la commune de St Pal de Mons la somme de 30 611.70 €.

3. Adhésion à l'Association des Communes Forestières 43

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'adhérer à l'Association des Communes forestières de Haute-Loire, membre de la Fédération nationale des Communes forestières, et d'en respecter les statuts.

4. Adhésion au service ingénierie du Conseil Départemental de Haute-Loire

Le conseil municipal, à la majorité, a approuvé le projet de statuts de l'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire, a décidé d'adhérer au dit établissement et a désigné Monsieur le Maire pour représenter la commune de St Romain Lachalm à l'Assemblée Générale de l'Agence.

5. Valorisation de la voirie déclassée

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a fixé un montant de 0.10 € le m² pour toutes les cessions de voirie désaffectée et déclassée afin de les intégrer dans l'actif de la commune.

6. Délégation de Service Public pour la production, le transport et la distribution de chaleur bois énergie sur le centre bourg

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à lancer la consultation de délégation de service public pour la production, le transport et la distribution de chaleur bois énergie sur le centre bourg, sur une durée de 20 ans.

Pour mener cette consultation, il a également créé une Commission de Délégation de Service Public, dont les membres désignés sont :

- Jean-Michel POINAS
- Bruno RASCLE
- Nicole BARRALLON
- Hubert RASCLE
- Nicolas PEYRARD
- Gilbert GUILLAUMOND
- Carmen CROUZET-GAILLARD
- Christian RASCLE

7. Nouvelle organisation du service d'entretien des locaux

Le conseil municipal, à l'unanimité, a reconduit pour un an, le poste d'agent d'entretien de catégorie C, créé en application de l'article 3-3, alinéa 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, à raison de 13 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} août 2022.

8. Lecture des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Décision n°D2022-03 du 25/04/2022 : conclusion d'un contrat de location pour l'appartement situé au-dessus du Multiplerural à compter du 1^{er} mai 2022 pour une durée de 3 ans.

La secrétaire de séance,
Agnès FAUGIER

